



LA VIE DES TITRES PROFESSIONNELS

N°41 - avril 2025



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Table des matières

INTRODUCTION	3
LES DERNIERES PARUTIONS AU JOURNAL OFFICIEL	4
LES PROCHAINS TITRES AVEC DATES D'EFFET A TROIS MOIS	8
LES PROCHAINS TITRES ARRIVANT A ECHEANCE A TROIS MOIS	11
LA PROGRAMMATION DES FUTURES JOURNEES DE LA CERTIFICATION	12

Introduction

Cette nouvelle version du Journal de la Vie des Titres (JVT) paraîtra mensuellement.

Destinée à l'ensemble des centres agréés par le ministère du Travail, elle a pour vocation de vous informer sur l'actualité des titres professionnels à partir des parutions au Journal Officiel.

Vous trouverez tous les éléments constitutifs des titres professionnels tels que la date d'effet, la date d'échéance, le niveau ainsi que la commission professionnelle consultative dont dépend le titre.

Dans le cas d'une modification ou d'une révision d'un titre professionnel une attention particulière sera portée sur les principaux changements issus de l'analyse du métier visé ainsi que les correspondances entre les blocs de compétences lorsqu'elles existent mais également les éventuelles adaptations ou changements de plateaux de certification.

Une rubrique du journal est consacrée aux titres arrivant à échéance au cours du prochain trimestre ainsi qu'un récapitulatif des titres ayant une date d'effet qui s'appliquera dans ce même laps de temps pour vous permettre d'anticiper vos organisations.

Enfin, le journal vous informe des futures dates de journées de la certification. Ces journées sous forme de webinaires sont ouvertes à tous sur inscription.

Elles sont dédiées aux titres professionnels du ministère du Travail en création ou en révision et vous permettent d'être en relation directe avec les ingénieurs de formation sectoriels de la direction de l'ingénierie de l'Afpa qui pourront vous apporter des informations complémentaires sur les évolutions des référentiels et répondre à vos questions.

Ils seront bientôt accessibles en format podcast sur les sites [responsable de session](#) et [jury du titre](#).

Pour toute information complémentaire un courriel est à votre disposition : journalviedestitres@afpa.fr.

Pour mieux vous repérer, ci-dessous la légende qui reprend l'état de publication au Journal Officiel des titres professionnels concernés.

Légendes :



Modification* : le titre a nécessité une modification inscrite au Journal Officiel



Création* : un nouveau titre a été créé et vient d'être inscrit au Journal Officiel



Prorogation* : la durée de vie du titre a été prolongée pour une durée déterminée



Révision* : le contenu d'un titre a été revu et réactualisé

Les dernières parutions au Journal Officiel

Parution au JO au mois de mars

JO du 07/03/2025

P [Arrêté du 05 mars 2025](#) portant **prorogation** du titre professionnel de **technicien de traitement des eaux** (TTE). Niveau : 4

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de deux ans à compter du 07 mars 2025**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : [40313](#)

JO du 15/03/2025

R [Arrêté du 21 novembre 2024](#) portant **révision** du titre professionnel de **soudeur en tuyauterie industrielle** (STI). Niveau : 3

Le titre professionnel de soudeur TIG électrode enrobée est révisé. Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé de soudeur en tuyauterie industrielle **pour une durée de cinq ans à compter du 19 mai 2025**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : [40477](#)

Journée de la certification : 04/11/2025

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le titre "Soudeur" a été créé par arrêté du 30 avril 2010 et est paru au JO du 18 mai 2010. Le titre professionnel de niveau 3 "Soudeur TIG Electrode Enrobée" est révisé pour mieux répondre aux besoins spécifiques des entreprises spécialisées en tuyauterie et chaudronnerie.

La nouvelle version comprend deux activités types distinctes :

- Le soudage à plat SAEE et TIG sur tuyauterie
- Le soudage en toutes positions SAEE et TIG sur tuyauterie.

L'analyse du travail conduite auprès d'entreprises de différents secteurs en 2024 a permis d'identifier trois nouvelles compétences dans le profil de soudeur TIG Electrode Enrobée. Ces ajustements ont été effectués pour mieux cibler les compétences requises dans les domaines de la chaudronnerie et de la tuyauterie.

- Compétence professionnelle 3 : Contrôler la qualité de ses soudures selon le cahier des charges en vigueur
- Compétence professionnelle 4 : Réparer des soudures défectueuses à plat sur des éléments de tuyauterie
- Compétence professionnelle 7 : Réparer des soudures défectueuses en toutes positions sur des éléments de tuyauterie

Tableau de correspondance du RE :

Soudeur TIG électrode enrobée Arrêté du 21/02/2020		Soudeur en tuyauterie industrielle Arrêté du 21/11/2024	
CCP	Souder à plat avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie	CCP	Souder des ensembles de tuyauterie à plat avec le procédé à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inerte Gaz
CCP	Souder en toutes positions avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inert Gas des ensembles de tuyauterie	CCP	Souder des ensembles de tuyauterie en toutes positions avec les procédés à l'Arc Electrode Enrobée et Tungstène Inerte Gaz

JO du 16/03/2025

C [Arrêté du 06 mars 2025](#) portant **création** du titre professionnel de **développeur intégrateur en informatique industrielle (D3I)**.

Niveau : 6

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de cinq ans à compter du 1er avril 2025**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : A venir

Le Développeur intégrateur en informatique industrielle contribue à la construction de l'industrie du futur qui se caractérise par de nouvelles machines de plus en plus interconnectées, intelligentes et adaptatives avec une numérisation continue des produits fabriqués tout au long de leur cycle de vie.

Il est l'intermédiaire entre les technologies de l'information (IT) de l'entreprise et les technologies de l'exploitation (OT) qui regroupent les technologies (matériels, réseaux, logiciels) utiles à la production industrielle.

Dans cet environnement, en respectant les règles de cybersécurité, il a pour mission sous la conduite d'un chef de projet, de développer, d'adapter, d'intégrer et de mettre en exploitation des solutions informatiques de types supervision pour améliorer la performance industrielle.

Pour cela, le développeur intégrateur en informatique industrielle :

- Met en place l'acquisition et l'exploitation des données nécessaires aux applications informatiques d'amélioration de la performance industrielle (KPI) : historisation, analyse, présentation (dashboard et reporting).
- Intègre des équipements dans un réseau de communication : paramétrage matériel (switch, routeur).
- Met en œuvre des réseaux virtuels (VLAN) dans le respect de la cybersécurité.

- Assure l'interconnexion des machines et équipements industriels : objets connectés, IIoT, IO Link, RFID, OPC-UA...
- Assure l'interconnexion entre les équipements industriels et les outils informatiques de l'entreprise
- Utilise les protocoles industriels filaires et sans fil (Profinet, Ethernet IP, WiFi, Zigbee, LoRA, SIGFOX...)
- Développe la supervision globale (Dashboard, SCADA, MES)

JO du 20/03/2025



[Arrêté du 18 mars 2025](#) portant **révision** du titre professionnel de **préparateur de commandes en entrepôt (PCE)**. Niveau : 3

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 28 juillet 2025**. Commission professionnelle consultative « Mobilité et logistique ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 08/04/2025

Nécessitant une évolution de plateau de certification : oui

Les changements conséquents relatifs au plateau de certification sont les suivants :

- la modification des types de chariots de manutention (remplacement du chariot transpalette de catégorie 1A par un chariot gerbeur de catégorie 1B, maintien du chariot préparateur de commandes de catégorie 1A) ;
- le remaniement de la zone de prélèvement des colis mono références (2 travées en moins, indication de la valeur minimale de la somme des largeurs utiles des travées : 21,70 m, nombre moindre de références) ;
- l'implantation d'un palettier (3 niveaux : sol + 2) pour le stockage et le déstockage de charges palettisées avec le chariot gerbeur de catégorie 1B ;
- la mise en place d'une zone dédiée au gerbage en pile avec un chariot de catégorie 1B (équipée de 3 caisses-palettes ou 3 conteneurs) ;
- la reconfiguration des charges palettisées de la zone dédiée à la réception et à l'expédition des marchandises.

Parmi les éléments mis à jour à chaque version du référentiel, figurent les connaissances en matière d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail. Celles-ci prennent en compte les recommandations de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), notamment celle se rapportant à la manutention mécanisée, à savoir, pour le préparateur de commandes en entrepôt, la recommandation CACES® (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) R489. Cette recommandation concernant les chariots de manutention à conducteur porté (transpalettes autoportés, préparateurs de commandes, chariots élévateurs) et dont l'autorisation à les conduire, délivrée par l'employeur au salarié, est encadrée par le code du travail, réparti ces chariots

en différentes catégories afin de proposer un cadre de formation et d'évaluation adapté à leurs spécificités. En 2020, cette recommandation intègre une catégorie supplémentaire, la catégorie 1B, correspondant au « chariot gerbeur à conducteur porté », afin de répondre à l'utilisation croissante de ce chariot dans les dépôts logistiques ; les chariots de types « transpalette autoporté » et « préparateur de commandes au sol », les seuls qui étaient auparavant utilisés par les préparateurs de commandes, constituant une catégorie 1A. En lien avec cette transformation, l'analyse de l'emploi, menée dans le cadre de l'actualisation du référentiel aboutit à une reconfiguration de l'emploi-type préparateur de commandes en entrepôt. En effet, l'utilisation du « chariot gerbeur autoporté » de catégorie 1B, en s'imposant pour une partie des manutentions mécanisées en entrepôt, a fait évoluer les tâches et a élargi le périmètre des missions confiées aux professionnels. Le « chariot gerbeur autoporté » permet d'effectuer, d'une part les mêmes manutentions mécanisées que le chariot « transpalette autoporté » de catégorie 1A, à savoir, le déplacement, rangement des charges au sol, le chargement et déchargement des véhicules de transport à partir d'un quai, et d'autre part, en supplément, le déplacement et rangement de charges aux premières hauteurs d'un palettier, leur empilage ou déempilage dans les travées de stockage au sol et le gerbage ou dégerbage d'unités logistiques superposées (couches-palettes, conteneurs...) lors des chargements et déchargements des véhicules de transport. Les compétences relatives à ces opérations ont donc été intégrées au nouveau référentiel. Par ailleurs, plus de lisibilité a été donné aux enjeux de formation découlant de l'importance accrue de la communication du préparateur de commandes au sein d'une équipe et de la qualité des interactions de ce dernier avec les différents acteurs de l'entrepôt. Il en est de même pour ce qui concerne, en lien avec les démarches des entreprises en matière de Responsabilité sociétale (RSE), le respect des consignes afférentes au tri et au recyclage des déchets.

Du fait de ces évolutions et afin de permettre un accès modulaire et progressif à la qualification par l'obtention du titre professionnel, le référentiel comporte dorénavant deux blocs de compétences. Un bloc de compétences (activité-type 1) correspond aux tâches réalisées par le préparateur de commandes avec un chariot à conducteur porté « préparateur de commandes au sol » de catégorie 1A ; l'autre bloc de compétences (activité-type 2) est relié aux tâches que le préparateur effectue à l'aide d'un « chariot gerbeur à conducteur porté » de catégorie 1B.

Le titre ne dispose pas de période en entreprise obligatoire.

Tableau de correspondance du RE :

Préparateur de commandes en entrepôt Arrêté du 09/07/2020		Préparateur de commandes en entrepôt Arrêté du 18/03/2025	
CCP	Préparer, emballer et expédier les commandes à l'aide d'un chariot à conducteur porté de la catégorie 1A	CCP	Préparer et emballer les marchandises avec un chariot préparateur de commandes à conducteur porté de la catégorie 1A
CCP	Aucune correspondance	CCP	Déplacer, répartir et ranger les produits ou marchandises, charger et décharger les véhicules avec un chariot gerbeur à conducteur porté de la catégorie 1B

JO du 22/03/2025

R

[Arrêté du 18 mars 2025](#) portant **révision** du titre professionnel de **cariste d'entrepôt (CE)**. **Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 28 juillet 2025**. Commission professionnelle consultative « Mobilité et logistique ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 08/04/2025

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

L'analyse de l'emploi de cariste d'entrepôt menée dans le cadre de la réingénierie du titre professionnel éponyme a permis de constater que le périmètre de l'emploi-type décrit dans le référentiel emploi activités et compétences répondait toujours aux besoins en qualification des différentes entreprises et à leurs organisations. Ce périmètre inclut des tâches telles que le chargement et déchargement des véhicules, le contrôle des marchandises, le stockage, le rangement et le réapprovisionnement, toutes effectuées avec des chariots élévateurs de catégorie 3 ou 5. Toutefois le référentiel qui a court jusqu'au 27 juillet 2025 étant composé d'un seul bloc de compétences, il a été actualisé pour permettre un accès modulaire et progressif à la qualification du titre professionnel. Ainsi, l'emploi-type de la nouvelle version du titre professionnel est constitué de deux activités-types, correspondant chacune à un bloc de compétences. Un bloc de compétences se rapporte aux missions, activités et tâches réalisées par le cariste avec un chariot élévateur frontal de catégorie 3 ; l'autre bloc de compétences est relié aux activités et tâches que le cariste effectue à l'aide d'un chariot élévateur à mât rétractable de catégorie 5. Par ailleurs, cette nouvelle structure, en donnant un contour moins générique aux différentes missions et tâches confiées au cariste d'entrepôt ; permet de mieux souligner l'importance de la communication et du travail en équipes et, en lien avec la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), celle du respect des consignes de tri et recyclage des déchets.

Le titre ne dispose pas d'une période en entreprise obligatoire.

Tableau de correspondance du RE :

	Cariste d'entrepôt Arrêté du 09/07/2020		Cariste d'entrepôt Arrêté du 18/03/2025
CCP	Réceptionner, expédier, stocker et déstocker des marchandises en conduisant en sécurité des chariots élévateurs des catégories 3 et 5	CCP	Réceptionner, expédier, stocker et déstocker les produits ou marchandises avec un chariot élévateur de catégorie 3
		CCP	Stocker, déstocker, préparer des marchandises pour l'expédition et réapprovisionner les emplacements de stockage avec un chariot élévateur de catégorie 5

JO du 23/03/2025

R

[Arrêté du 14 mars 2025](#) portant **révision** du titre professionnel de **tuyauteur industriel (TI)**. **Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 08 avril 2025**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : [40471](#)

Journée de la certification : 04/11/2025

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le titre professionnel de « Tuyauteur industriel », défini par l'arrêté de réexamen avec date d'effet au 08 avril 2020, est adapté aux attentes des entreprises et des professionnels de la tuyauterie.

Le numérique porté par le concept de « l'usine 4.0 » continue à se développer à des niveaux variables. La numérisation des opérations de débit, de mise en forme, de traçage ainsi que la numérisation des documents techniques sont mises en œuvre de façon ponctuelle mais non significative et ne remettent

pas en cause le contour de l'emploi type. La tuyauterie industrielle est soumise à une réglementation stricte, ce qui entraîne des exigences pour les tuyauteurs industriels concernant les documents de suivi de fabrication, notamment la formalisation de la traçabilité matière.

Les trois activités types ont un contenu identique à la version précédente mais avec les intitulés enrichis.

Des modifications ont été apportées aux compétences professionnelles :

Pour une meilleure clarté de spécialité, la compétence « Préparer des tronçons comportant des piquages et des coudes à angles quelconques » est désormais répartie sur deux compétences distinctes :

- « Réaliser des tronçons de tuyauterie avec changements d'orientation à angles quelconques » ;
- « Réaliser des tronçons de tuyauterie avec piquages ».

Afin de mieux refléter les tâches réelles du tuyauteur, qui incluent non seulement le rapport des interventions, mais aussi la vérification préalable, la compétence « Rendre compte de son intervention » est renommée « Vérifier et rendre compte de son intervention ».

Pour toutes les compétences professionnelles, les connaissances relatives à la transition écologique sont renforcées pour répondre aux exigences croissantes de durabilité et de respect de l'environnement. Les professionnels doivent acquérir des connaissances en recyclage des matériaux et en pratiques d'efficacité énergétique.

Pour toutes les compétences professionnelles, les connaissances des principales catégories de handicap et des aménagements nécessaires sont ajoutées pour permettre aux professionnels de mieux travailler avec des personnes en situation de handicap. Cela inclut des informations sur les adaptations spécifiques requises pour différents types de handicap.

Tableau de correspondance du RE :

Tuyauteur industriel Arrêté du 21/02/2020		Tuyauteur industriel Arrêté du 14/03/2025	
CCP	Fabriquer une ligne de tuyauterie simple	CCP	Fabriquer et contrôler une ligne de tuyauterie simple en assurant la traçabilité
CCP	Fabriquer un tronçon de tuyauterie complexe	CCP	Fabriquer et contrôler un tronçon de tuyauterie complexe en assurant la traçabilité
CCP	Monter et assembler une ligne de tuyauterie sur site	CCP	Monter et assembler une ligne de tuyauterie sur site

Les prochains titres avec dates d'effet à trois mois

Titres avec date d'effet entre avril 2025 et juin 2025

Code Titre	Intitulé	Sigle	Code RNCP	Date d'effet
TP-01448	Développeur intégrateur en informatique industrielle	D3I	A venir	01/04/2025
TP-01433	Plaquiste spécialisé	PLAQSPE	40314	01/04/2025
TP-00202	Tuyauteur industriel	TI	40471	08/04/2025
TP-01361	BIM modeleur du bâtiment	BIMOD	A venir	15/04/2025
TP-01313	Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet	TEBDP	A venir	15/04/2025
TP-01294	Soudeur en tuyauterie industrielle	STI	40477	19/05/2025

Les prochains titres arrivant à échéance à trois mois

Titres arrivants à échéance entre avril 2025 et juin 2025

Code Titre	Intitulé	Sigle	Code RNCP	Date d'échéance
TP-00157	Sellier harnacheur	SH	34737	02/05/2025
TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	STEE	34738	19/05/2025
TP-01246	Opérateur régleur en usinage assisté par ordinateur	ORUAO	34739	20/05/2025

La programmation des futures journées de la certification

Prochaines journées de la certification entre avril 2025 et juin 2025

Retrouvez l'ensemble des référentiels nécessaires au bon déroulement des webinaires sur l'espace [Employeur – Candidat – Acteur](#).

Tertiaire					
	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice	Intervenant Direction des Certifications
Responsable d'espace de médiation numérique (REMN)	12/05/2025 14h00 à 17h00	Visioconférence	Yann VANDEPUTTE	Romain MARCHAL	Christelle JOUANA
TAI	04/06/2025 - horaire à définir	Visioconférence	Evelyne BRUN	Naïma EL BACHA	Noredine ABIDI
ASMS	05/06/2025 - horaire à définir	Visioconférence	Agnès FISCHER	Naïma EL BACHA	Noredine ABIDI
"Métiers du secrétariat - assistantat +ACOM"	11/06/2025 - horaires à définir	Visioconférence	Nadège ROUGNY Karine BIDON Bénédicte GROMAIRE Cécile ROUGIER	Romain MARCHAL	Aurélien TAMISIER
Exploitant de transport routier de marchandises (ETRM) Gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises (GOTRM) Organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises (OTAMM)	25/06/2025 - horaires à définir	Visioconférence	Valérie CASTILLA	Romain MARCHAL	Aurélien TAMISIER

Pour tout renseignement et inscription :

Romain MARCHAL, romain.marchal@afpa.fr

Naïma EL BACHA, naima.el-bacha@afpa.fr

BTP					
	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice	Intervenant Direction des Certifications
Plaquiste spécialisé (PLAQSPE)	25/04/2025 09h00-12h00	Visioconférence	Guillaume LOUPIAS	Isabelle BOUSQUET	Franck MILLET
Chargé d'Etudes de Réseaux de télécommunications (CERT)	13/06/2025 / 09h00-12h00	Visioconférence	Ghislain RICHARD	Isabelle BOUSQUET	Noredine ABIDI

Pour tout renseignement et inscription :

Christine VERGUET, christine.verguet@afpa.fr

Isabelle BOUSQUET, isabelle.bousquet@afpa.fr

Industrie

Secteur / Titre	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice	Intervenant Direction des Certifications
Mécanicien réparateur de motocycles (MRM ex MRCM) Sellier garnisseur (SG niveau 4) Sellier garnisseur véhicules de prestige et de collection (SG VPC)	17/06/2025	Visioconférence	Jean-Paul ROMANO Nathalie VERNAY	Hélène PASTOR Laurene PEUZET	Aurélien TAMISIER

Pour tout renseignement et inscription :

Laurence PEUZET, laurence.peuzet@afpa.fr

Direction de la publication

Marylin Andrey

Directrice des Certifications

Direction de l'ingénierie et de l'innovation et MNSP

Rédaction

Aurélien TAMISIER

Chef de Projet Certifications

Direction de l'ingénierie et de l'innovation et MNSP

Viviane BACH

Cheffe de Projet Prospective

Direction de l'ingénierie et de l'innovation



Ce document est réalisé par l'Afpa, pour le compte du ministère, dans le cadre des missions nationales de service public qui lui sont confiées par le ministère du travail.